## Novembre 2004

## Bulletin national santé mentale et précarité

## Ethique de l'intervention, conflits de légitimités

La non demande fait souvent partie intégrante de ces situations complexes et inquiétantes où des intervenants de toutes disciplines estiment crucial d'agir.

Pourtant, on ne peut faire n'importe quoi sur le seul mobile du bien des personnes, qui stimule à l'évidence l'envie d'intervenir.

Les principales mises en cause justifiant de brider cette envie sont :

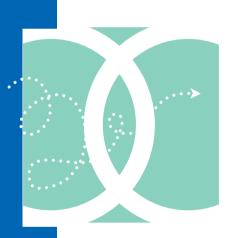
- 1) Conjoncturellement, la montée en puissance d'un souci dominant d'ordre public. Comment « ne pas se laisser pétrifier » par le climat sécuritaire qui affiche ses réussites chiffrées en camouflant ses zones d'ombres ? La montée des hospitalisations d'office et la question de l'expulsion pour troubles du voisinage, associés à d'autres contextes d'intervention (sécurité routière...), doivent être considérées à l'aulne d'un collectif qui ne soit pas exclusivement structuré par l'obsession sécuritaire.
- 2) Le fait que l'envie d'intervenir est de plus en plus infiltrée par la peur de la faute, imputée à titre personnel ou institutionnel, qui pousse vers le risque zéro : intervenir pour n'être jamais ni responsable ni coupable, ce qui peut se camoufler sous le beau nom de « principe de précaution ».
- 3) Structurellement, on y rajoute l'argument d'un sujet qui, même en extrême difficulté, possède un équilibre précaire à ne pas bouleverser inconsidérément, et qui bénéficie d'un droit au refus, variable selon les législations.

Dans ce numéro, les textes portent autant sur les principes que sur les pratiques. Ils visent à réfuter l'autoproclamation d'un droit d'ingérence sans que ne soit posé le problème de sa légitimité. Ils ne valident pas pour autant l'eugénisme passif qui hante la pensée implicite d'une déchéance, d'une morbidité, voire d'une mort de l'autre qui ne nous concernerait plus ; et qui justifierait le principe de ne jamais intervenir sans demande des personnes elles-mêmes.

Ne pas faire n'importe quoi, c'est vouloir garder liées les trois obligations légitimes d'ordre public, d'assistance et de soin, en tenant compte de la liberté du « non » (de part et d'autre), et surtout des capacités de négociation sur mesure avec les personnes précaires et vulnérables, plus importantes qu'on ne le croit. Vu sous cet angle, les conflits de légitimité se posent comme la catégorie éthique de l'action.

Comme le soutient Jean-Luc Graber, la prévention, c'est l'ambition affichée de partir des situations pour lesquelles les personnes, enfants ou adultes, ne peuvent encore ni formuler, ni présenter de demande : « ... prévenir, c'est être prévenant, avoir le souci de l'autre... faire un pas vers l'autre alors qu'il n'est pas encore dans la demande ». Un pas vers l'autre, pas plus, pas moins, et puis l'on avise.

L'enjeu est de travailler à conserver l'équilibre entre le soin, le travail social et le droit, dans un Etat démocratique heureusement soumis aux Droits de l'Homme, mais fortement sollicité par des logiques de pure gestion qui l'appellent, d'une manière paradoxante, à la fois à plus de contrôle et à moins d'engagement.



Jean FURTOS

## sommaire

RHIZOME est téléchargeable sur le Web : www.ch-le-vinatier.fr/orspere

DOSSIER		Vignette d'un élu : à propos d'une situation d'incurie chez	
Généalogie de l'envie d'intervenir Antoine LAZARUS p. 2-3		Une expérience de bailleurs sociaux	
Obligations de soin, obligation d'assistance et contrôle social Jean-Pierre MARTIN		pour éviter l'expulsion  Aïcha MOUHADDAB	р. 11
	p. 4-5	Demeurant Partout, Intervenant Volontaire Nicolas BÉRUT	р. 12
La protection de la personne en droit comparé Elisabeth DOLARD	p. 6	Prévention, répression et éducat le grand écart ? Claude BOUCHET	ion : p. 13
Le contretemps Noëlle LASNE  Après l'effet canicule, réflexion sur le fondement éthique	p. 7-8	LE COIN DU CLINICIEN Dispositifs cliniques mediums malléables pour jeunes en souffrance d'exclusion Christis DEMETRIADÈS	р. 14-15
d'un réseau gérontologique Martine TANGUY	p. 9	- L'enfant, la parole et le soin La clinique mise à l'épreuve - Jean FURTOS	р. 15
		ACTUALITES	p. 16